



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

SOMMAIRE

1. Édito. Calendrier.
2. Rémunérations: ce qui change au 1er janvier. Stage « réforme des écoles d'art ».
3. Réforme du bac et du lycée. Parcours Sup. Numérique éducatif : protéger les élèves !

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
 Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

Le secrétariat académique et tou-te-s les militant-es du SNES vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018 !

Celle-ci s'annonce à nouveau tendue face aux projets contre le service public en général et le service public d'éducation en particulier (gel du point d'indice, jour de carence, réforme du Bac, parcours sup...). Mais nous ne laisserons pas faire et nous mobiliserons en essayant à chaque fois d'être le plus unitaire possible, comme le 10 octobre dernier. Nous continuerons à nous mobiliser sur les rémunérations et la grande bataille de ce début d'année consistera à empêcher la mise en place d'un « bac maison », avec des épreuves de type contrôle en cours de formation, qui reposent sur les enseignants tout en étant non rémunérées ; et à contrer la réforme d'un lycée modulaire qui aurait des conséquences néfastes sur la culture commune des élèves, sur leurs possibilités d'orientation, sur les postes d'enseignants. En parallèle, nous vous rappelons que vous pouvez signer les pétitions contre les mesures salariales dans la fonction publique prises par le gouvernement, contre un nouveau bac qui ne vise qu'à faire des économies et contre un nombre de places insuffisantes au concours, elles feront poids lors des rendez-vous avec le ministère ou le rectorat.

Vous découvrirez ce mois-ci sur votre fiche de paie une part des mesures nouvelles prises par l'actuel gouvernement : augmentation de la CSG et prime compensatrice, il n'y aura pas le transfert prime/point (PPCR) attendu qui est repoussé. Et votre salaire baisse en janvier comme tous les mois de janvier depuis 2012 et la mise en place de l'augmentation programmée jusqu'à 2020 de la cotisation pour pension civile (mesure Fillon de 2010). Et dans les lycées, en Terminale, vous aurez l'honneur de découvrir ce mois-ci le nouvel outil de sélection post-bac (une semaine seulement avant son ouverture prévue, et tandis que beaucoup de flou règne encore sur les critères de sélection mis en place par chaque université, sur l'algorithme qui y sera utilisé, sur les types de vœux possibles). Déjà les universités avec les rectorats développent des algorithmes locaux où sont pris en compte les bulletins de note, la série du bac. D'autres font des classements filière par filière. On est très loin des annonces officielles sur la non-sélection à la fac. La Ministre de l'Enseignement Supérieur a beau dire que l'« université va dire oui à tout le monde, tous les étudiants seront inscrits dans la formation de leur choix », elle oublie de dire qu'au delà des capacités d'accueil, les jeunes pourront être redirigés vers une autre université, ou vers des remises à niveaux locales (licence en 4 ans, semestre de mise à niveau, modules spécifiques de mise à niveau).

Disparition d'un examen national, renforcement de la sélection dans le supérieur : pour le gouvernement, sous couvert de personnalisation des parcours, il entérine de fait l'aggravation des inégalités entre étudiants, entre universités. Il crée les conditions pour que le privé puisse récupérer les étudiants qui n'auront pas l'université de leur choix. Si la commission Mathiot accouche d'un lycée modulaire, comme le laisse entendre les entretiens, il en sera de même pour les lycées : on vend aux élèves l'idée d'un choix plus grand mais c'est bien d'un tri qu'il s'agit.

Nathalie Dehez, Laetitia Faivre, Elsa Le Goupil, Ketty Valcke
 Co-secrétaires académiques du SNES-FSU Paris

Liste d'aptitude au corps des agrégés

Candidature du 8 au 28 janvier via I-Prof

CAPA Classe exceptionnelle

CPE 1/02
 Agrégés 5/02
 Certifiés 7/02
 Psy-EN 13/02

Stages syndicaux

CPE

le 16 janvier
 9h à 17h
 au lycée Voltaire

Carrières

le 30 janvier
 9h30 à 16h30
 à Arcueil

Tuteurs

1er et 2 février
 au S4

Réforme des écoles d'art

Mardi 13 février
 à Arcueil 9h30-16h30

Conférence du S1 retraités (ouverte à tous)

Vendredi 19 janvier 14h
 « Obéir ou désobéir ?
 Les mutineries de 1917
 au Chemin des Dames »
 par André Loez au S4

LE BAC A DU SENS !

Le gouvernement veut réformer le baccalauréat dans l'urgence, sans prendre le temps d'un bilan sérieux ni de discussions approfondies. Le projet est verrouillé par son objectif : 4 épreuves et du contrôle continu. Nous voulons une réforme du baccalauréat et du lycée, mais non un diplôme maison qui renforce les inégalités entre les lycées et les élèves.

SIGNEZ LA PETITION! <http://petitions.snes.edu/index.php?petition=38>

REMUNERATIONS : Le 1^{er} janvier 2018, qu'est ce qui change pour nos salaires ?

Depuis 2012 et chaque année, les fonctionnaires constatent une baisse de salaire, généralement de quelques euros, sur le traitement du mois de janvier.

Qu'en est-il cette année où plusieurs réformes entrent en vigueur au 1^{er} janvier ?

PPCR :

Le second transfert prime/point prévu au 1^{er} janvier 2018 est reporté d'un an. Pour rappel, ce « transfert » n'impacte quasiment pas le traitement net mensuel des actifs. En revanche le calcul de la pension de retraite étant fait sur la base du dernier traitement indiciaire, cette mesure a pour conséquence, à taux de pension équivalent, d'augmenter d'autant la pension de tous ceux qui partiront en retraite.

Réforme de la CSG :

Le gouvernement a décidé d'augmenter la CSG, dont le taux est augmenté de +1,7% dès le 1^{er} janvier 2018 pour tous (actifs : le taux passe à 9,2% et retraités : le taux passe à 8,3%). Dans le privé, cette hausse s'accompagne de la suppression des cotisations maladie et chômage (représentant 3,15 %) : les salariés du privé verront donc leur salaire net augmenter (sans changement de leur salaire brut).

Les agents de la fonction publique, quant à eux, subissent une « compensation » par le biais d'une prime mensuelle représentant 1,67% de leur rémunération brute de l'année 2017. La différence entre le taux de CSG augmenté et le taux utilisé pour calculer la compensation s'explique par le fait que l'assiette de calcul de la CSG est un peu moins importante que le traitement lui-même.

Le décret paru le 30 décembre 2017 prévoit une réévaluation de la prime en 2019 si la rémunération brute a augmentée durant l'année 2018.

Et pour les années suivantes ? Aucune réévaluation n'est à présent prévue. La prime sera-t-elle « gelée » ?

Et pour les retraités ? Aucune compensation : ils seront touchés de plein fouet par cette hausse.

Hausse de la retenue pour pension civile :

Chaque 1^{er} janvier depuis 2012 et la mise en application de la réforme Fillon des retraites de 2010, la retenue pour pension civile augmente. Cette augmentation est liée à l'alignement progressif des retenues appliquées aux agents de la fonction publique, sur celles des salariés du privé. Ainsi la retenue appliquée avant la réforme des retraites de 2010 puis de 2012 était de 7,85 % et a été portée progressivement à 10,56 % cette année et à terme 11,10% au 1^{er} juillet 2020.

L'augmentation de ce taux, se traduit sur nos bulletins de paie par l'augmentation de la ligne « retenue PC »

Gel du point d'indice :

Le gouvernement a annoncé le gel du point d'indice pour 2018. Sans revalorisation de cet élément qui fixe notre rémunération, le pouvoir d'achat des fonctionnaires recule de nouveau en raison de la hausse de l'inflation...

Gel du point d'indice, hausse de la retenue pour pension civile, hausse de la CSG : les fonctionnaires et les retraités sont non seulement victimes de la politique d'austérité mais par démagogie le Président de la République et le Premier ministre les stigmatisent et ne cessent de s'attaquer à l'image de la fonction publique pour la dénigrer. Plus que jamais et à l'heure où d'autres réformes d'ampleur sont annoncées, il est important de rester mobilisé pour que le gouvernement prenne la mesure de l'attente et de l'urgence d'une revalorisation financière des salariés de la fonction publique.

Stage syndical à venir : Réforme des écoles d'art

Le 13 Février de 9h30 à 16h30 à Arcueil (3 rue Guy de Gouyon du Verger) en présence de Thierry Reygades, secrétaire national du SNES.

Programme: le projet de réforme, la position de l'académie de Paris, les conséquences de la réforme sur les postes, les conséquences d'un passage dans le supérieur sur les conditions de travail, les mandats et actions du SNES-FSU sur ce sujet.

Demande d'absence pour stage syndical à faire par voie hiérarchique un mois avant la date du stage. Modèle de lettre sur notre site.

Réforme du Bac et du Lycée : un bac maison et un lycée sans ambition !

- Seulement quatre épreuves nationales en Terminale dont deux épreuves écrites à la fin du premier semestre de Terminale et un grand oral pour les deux disciplines majeures ainsi qu'une épreuve de philosophie au mois de juin,
- La généralisation du contrôle local pour le tronc commun et les disciplines classées « mineures » soit une évolution du bac vers un « bac maison »,
- Un lycée « vendu » comme permettant à l'élève de choisir son parcours et valorisant une pseudo-liberté de choix en faisant l'impasse sur les déterminismes sociaux, de genre ou territoriaux,
- Une organisation semestrielle de l'année avec un volume horaire ramené à 27h de cours et le sort incertain de certaines disciplines :

Voilà ce qui semble émerger du projet gouvernemental piloté par la commission Mathiot.

Ce projet de lycée dit « modulaire » risque d'enfermer les élèves dans une spécialisation précoce, dès le Seconde, et de renforcer les inégalités sociales, en faisant peu de cas de l'élévation de la formation de tous les jeunes et de l'objectif d'une véritable démocratisation.

Oui, le bac doit évoluer et les épreuves doivent être revues en termes de contenu, de durée et de coefficients pour être mieux adaptées à la cohérence de chaque série. Oui, l'architecture de chaque série doit être repensée pour combiner à la fois spécialisation et culture commune large. Mais le baccalauréat doit rester le diplôme national, l'horizon commun qui pilote à rebours les attendus des enseignements et garantit l'égalité de traitement pour nos élèves.

PARCOURS SUP: vers un tri des futurs étudiants.

Les universités sont en train de travailler sur les algorithmes qui trieront les élèves pour l'entrée dans toutes les filières universitaires car il est impossible d'opérer une sélection parmi les milliers de dossiers. Les critères seront nationaux mais aussi locaux, filière par filière. Il ne serait pas question de rendre ces critères transparents, ainsi les « attendus » que les professeurs principaux et les élèves découvriront bientôt sur la nouvelle plateforme resteraient assez vagues tandis que l'algorithme triera bien en fonction de la série, des notes voire d'autres critères, élaborés localement. Le plan étudiant débouche donc sur une sélection généralisée et va renforcer la hiérarchie entre universités. Le manque d'investissement pour anticiper la hausse démographique de la génération du babyboom des années 2000 change donc totalement notre système universitaire. Que fera-t-on de tous ceux qui n'ont aucun de leurs 10 vœux? Le budget 2018 est insuffisant pour véritablement accompagner ceux qui seront refusés et à qui l'on proposera un « Oui, si » (une année supplémentaire, des modules de remédiation). La proximité géographique, présente dans APB, ne sera plus prise en compte, ce qui pourra engendrer des frais supplémentaires qui seront difficilement supportables pour les milieux les plus modestes. Car il sera proposé à tous ceux qui n'auront pas de places, les places vacantes, proches de leurs vœux. Mais proche de chez eux ? **Le SNESUP-FSU appelle les collègues du supérieur à refuser de mettre en œuvre ce projet de loi sur l'accès en licence.**

Numérique éducatif : protéger les élèves ! (Communiqué du SNES-FSU DU 21/12/2017)

Suite à l'entrée en vigueur de la RGPD (Réglementation générale de la protection des données) en mai 2018, la loi Informatique et libertés de 1978 sera prochainement modifiée par ordonnances.

Alors que l'avènement de la société numérique conduit de plus en plus de citoyens à se poser de nombreuses questions, revoir l'emblématique loi Informatique et liberté devrait être l'occasion d'un débat public. Or, par le choix des ordonnances, le gouvernement confisque la réflexion citoyenne.

Alors que de nombreuses voix ont exprimé ces derniers mois leur inquiétude à propos des utilisations possibles des données du système éducatif, le projet de loi ne fait aucune référence aux données scolaires.

Le SNES-FSU demande au gouvernement de renoncer à légiférer par ordonnances afin que la société puisse s'emparer du débat nécessaire sur les données, leur niveau de protection et leur traitement. Les données scolaires doivent être inscrites expressément dans la loi afin de bénéficier d'un statut. Sans être aussi contraignant que celui des données médicales, il assurerait cependant qu'on ne puisse faire de ces données un usage préjudiciable aux membres de la communauté éducative, et en particulier aux élèves.

Sources : conseil des ministres du 13 décembre, projet de texte sur *Légifrance*.